



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 24 :

ASSOCIATION LE CARROUSEL –
OCTROI SUBVENTION 2018

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, , Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOUNathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DOSSIER N° 24 : ASSOCIATION LE CARROUSEL – OCTROI SUBVENTION 2018

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Le Carrousel née de la fusion le 13 décembre 2017 des associations Jeunes Loisirs Nature (JLN) et LABCDEFG. L'association conserve en 2018 l'agrément Espace de Vie Sociale, octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à LABCDEFG.

Les principaux objectifs du CARROUSEL sont les suivants :

- animer et participer à la dynamisation du territoire (animation jeunes et familles notamment),
- accompagner les projets d'insertion dans la vie sociale,
- participer à l'accueil périscolaire,
- assurer un relais de services de proximité : gestion de l'espace municipal Hippodrome et local de la Chêneraie, médiation territoriale, accueils de permanences, relais de communication notamment,
- participer aux évènements de la ville,
- assurer la gestion de la boîte à lire.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines. La mission de l'association Le Carrousel, dans ce contexte, reste référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2015 à 2020, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier en les rendant acteurs des ateliers et activités proposés sur l'Espace Municipal Hippodrome.

L'activité de l'association est parallèlement référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association participe activement à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires par les années 2015 à 2018.

Pour l'année 2018, la subvention de fonctionnement pour l'association Le Carrousel se décline comme suit :

	2018
Fonctionnement	114 300 €
Reversement CEJ	35 000 €
Part Ville CTG	5 000 €
Aide Adulte Relais	5 700 €
TOTAL	160 000€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU la convention de partenariat signée le 6 février 2018 entre la ville du Bouscat et l'association LE CARROUSEL,

VU la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016 concernant le financement du poste de l'adulte-relais,

VU les propositions d'actions 2018 et la demande de financement présentées par l'association,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association LE CARROUSEL au titre de l'exercice 2018 de 160 000 €, pour l'ensemble de son activité ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ), pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, pour un montant de 35 000 € et une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 5 000 €, la subvention inclut également la participation spécifique au financement du poste d'adulte relais pour un montant de 5 700 € pour l'année 2018.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

